

COMMUNE DE NOVILLE

CONTRAT DE LOCATION – COTTERD
Réservation provisoire définitive
DATE DE LA MANIFESTATION :
La réservation provisoire est valable pendant 10 jours, passé ce délai et sans nouvelles de votre part, la réservation sera annulée.
Nom de l'événement / raison sociale :
Coordonnées du locataire Madame Monsieur Société Responsable :
Nom: Prénom: Adresse complète: NPA: Ville: E-mail: N° téléphone privé: N° téléphone portable:
Genre d'événement
Assemblée
Autres, veuillez préciser :
Données de location et tarifs
Nous vous rendons attentifs aux points suivants : Les tarifs facturés (locations, dégâts matériels) au locataire sont ceux en vigueur à la date de signature du présent contrat.
Connexion WIFI
Souhaitez-vous une connexion Wifi ?:
Si oui, pour combien de personne ? :
No IBAN pour remboursement
Document1

Le Collège CP 56 1845 NOVILLE Tél. 021 967 15 25 Fax : 021 967 15 29 info@noville.ch



COMMUNE DE NOVILLE

LE COTTERD - TARIFS										
SALLE		HABITANTS HORS COMMUNE	HABITANTS DE NOVILLE	NETTOYAGES						
	JOURNÉE	frs 200.00	frs 150.00	par les locataires						
	SEANCE	frs 80.00	frs 50.00	par les locataires						
PARTICULARITÉS	Le local est loué chaque jour. La clé est un badge magnétique programmé pour la durée de la manifestation (ex : une journée : 08h00 à 08h00 le lendemain matin). Une caution de Fr. 50.00 sera automatiquement facturée en sus et remboursée si le local est rendu propre et sans dégâts. En cas d'annulation ou de non-restitution des clés, le montant de CHF 50. — sera conservé.									
Pour visiter la salle, prendre rendez-vous avec la Voirie : Mobile : 079-438 64 43										

Les sociétés locales, associations, bénéficieront du tarif des habitants de Noville.

Informations générales

Les réservations seront traitées pendant les heures d'ouvertures des bureaux, en fonction de l'ordre d'arrivée des demandes.

Le locataire recevra une confirmation définitive du greffe municipal pour valider la réservation. Le présent contrat de location et la réservation sont valables uniquement avec l'approbation de la Municipalité. En signant ce contrat, le locataire a bien pris connaissance du règlement et s'engage à le respecter.

Lieu :	. Date :	Signa	ture du loca	taire) :		
Le présent document es Le Collège 1, Case postale !	, ,					Greffe	municipal
Réservé à la Commune :							

Document1

Approuvé:

Le Collège CP 56 1845 NOVILLE Tél. 021 967 15 25 Fax : 021 967 15 29 info@noville.ch

, le